



Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

Réfection des murs extérieurs école

Commune de GEYSSANS



I. GENERALITES

1- OBJET

Les travaux comprennent tous les matériaux, fournitures, ouvrages accessoires et main-d'œuvre nécessaires à la parfaite réalisation des travaux prévus définis dans le présent C.C.T.P concernant :

LA REFECTION DES MURS EXTERIEURS DE L'ECOLE DE GEYSSANS

Ces travaux comprendront :

- Les installations de chantier, les échafaudages
- Le dégagement des parements

2- CONTRAINTE CHANTIER

L'entrepreneur supporte l'ensemble des dépenses résultant tant de l'organisation matérielle et collective du chantier que des travaux et prestations qui lui incombent.

La totalité de ces frais est réputée incluse dans la soumission qu'il aura souscrite.

D'une manière générale, l'entrepreneur devra se conformer, sans qu'il en résulte pour lui de droit à l'indemnité, aux conditions qui lui seront imposées en raison de la situation des travaux, notamment en ce concerne :

- **L'obligation de stopper les travaux pendant les cérémonies religieuses lors d'obsèques.** Dans ce cas l'entreprise sera prévenue 48h00 avant. Elle prendra les dispositions nécessaires pour que le chantier situé « Place de l'église » soit arrêté pour la demi-journée correspondante, et les engins de chantier remisés dans un endroit discret. Cette place sera réservée à la famille au moment de la cérémonie et au passage du convoi funèbre.

- L'obligation d'établir et d'entretenir des protections efficaces à la limite ou dans les emprises pour éviter de nuire, de quelque manière que ce soit, aux piétons ou véhicules passant en limite. Il est entendu que l'entrepreneur reste seul responsable des dommages et accidents occasionnés par les projections ou écoulements de liquide ou coulis de toute nature et les chutes de matériel et tout matériau, etc.

- L'obligation de respecter la réglementation en vigueur concernant l'utilisation d'engins bruyants.

- Les sujétions résultant de la présence de canalisations des concessionnaires.

- L'obligation de se conformer strictement aux règlements de police ainsi qu'aux arrêtés préfectoraux et municipaux concernant l'exécution des travaux sur la voie publique et la circulation des poids lourds et engins de chantier.

- L'obligation de se soumettre aux instructions du maître d'ouvrage en vue de réduire au strict minimum les nuisances apportées à l'environnement du fait des travaux, notamment la pollution par ses camions et engins de chantier des chaussées ouvertes à la circulation dont il devra la propreté.

A cet effet notamment, l'entrepreneur rassemblera les gravats et détritiques en des points particuliers dans des bennes à détritiques, dont il assurera périodiquement l'enlèvement.



- Les sujétions résultant de l'organisation des déchargements et stockages de matériaux sur le site, afin que l'état d'avancement de circulation, de propreté et de sécurité du chantier ne soit pas perturbé.

3- RECONNAISSANCE DE L'ETAT DES LIEUX

Les entrepreneurs sont réputés, par le fait de leur soumission, avoir pris connaissance de la nature et de l'emplacement du chantier, des conditions générales locales, et avoir fait à ce sujet toutes les prévisions utiles, notamment sur la nature des travaux à effectuer, les difficultés de service et toutes les conditions particulières :

Accès du chantier, possibilité de stockage, état et nature du terrain, état des bâtiments existants, état des propriétés mitoyennes, disponibilité en eau et énergie électrique, etc...

Les entrepreneurs reconnaissent avoir jugé sur place de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit influencer sur l'exécution, la qualité et le prix des ouvrages à exécuter.

Aucun entrepreneur ne pourra donc arguer d'ignorance quelconque au sujet de l'état des lieux pour prétendre à des suppléments de prix ou pour se dispenser d'exécuter les travaux qui incombent à leur profession.

4- INSTALLATION DE CHANTIER

Prestation à la charge du présent lot, prestation à inclure dans les prix unitaires du marché s'ils ne font pas l'article spécifique au BPU.

- Installation de signalisation et clôtures de chantier
- Signalisation routière conformément aux règlements en vigueur
- Installations sécurité et hygiène selon réglementation en vigueur
- Remise en état des lieux en fin de chantier
- Les charges temporaires de voirie et de police
- L'entrepreneur proposera une implantation complète des installations à sa charge qui devra être approuvée lors de la réunion préparatoire de chantier par le maître d'ouvrage

5- ORGANISATION DU CHANTIER

L'entrepreneur est chargé de l'organisation matérielle du chantier et il devra présenter un plan d'organisation dans la limite du chantier, pendant la période de préparation et avant le commencement des travaux.

Il devra en outre prévoir :

- Tous les affichages nécessaires suivant les règles et normes en vigueur, panneaux de chantier, interdictions...
- L'aménagement des différentes voies d'accès si nécessaire et leur entretien durant toute la durée des travaux
- La remise en état des voies publiques, trottoir, bordures et terrains adjacents empruntés pour l'exécution des travaux
- Toutes les demandes administratives concernant les autorisations avant travaux, blocage des voies publiques, etc...
- Les clôtures réglementaires de chantier.



Cette liste n'est pas limitative.

6- NETTOYAGE DU CHANTIER

L'entreprise après la finition de ses travaux devra laisser le chantier propre et tous les décombres, gravois, chutes, emballages,... devront être évacués aux décharges publiques ou sur place à un emplacement indiqué par le Maître d'Ouvrage.

Tous les nettoyages jugés imparfaits par le Maître d'Ouvrage seront repris par l'entreprise a ce aux frais de l'entreprise responsable.

7- SECURITE SUR LE CHANTIER

L'entreprise qui intervient sur le chantier à quelque titre que ce soit est responsable de la sécurité sur le chantier et ses abords immédiats, tant à l'égard du personnel qu'à l'égard des tiers.

8- PRESTATIONS DUES PAR L'ENTREPRISE

Dans le cadre de l'exécution du marché, l'entrepreneur devra implicitement :

- La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux et matériels nécessaires à la réalisation parfaite et complète de tous les ouvrages ;
- Tous les percements, saignées, rebouchages, scellements, calfeutrement, raccords etc...
- L'enlèvement de tous les gravats de leurs travaux ;
- Toutes les démarches, réceptions, contrôles de conformité des installations avec les exigences des normes et règlements ;
- La main d'œuvre et les fournitures nécessaires pour toutes les reprises, finitions, vérifications, réglages, de leurs ouvrages en fin de travaux et après la réception ;
- Tous autres frais et prestations non énumérés ci avant, mais nécessaires à la réalisation parfaite et complète des travaux.

9- REUNIONS DE CHANTIER

Des réunions de chantier pourront être organisées à l'initiative du Maitre d'Ouvrage.

L'entrepreneur sera tenu d'y participer en la personne d'un représentant dûment qualifié et investi des pouvoirs pour engager l'entreprise.

Un compte rendu de chacune de ces réunions sera rédigé par le Maitre d'Ouvrage et diffusé à l'ensemble des personnes concernées. Sans remarques particulières des destinataires, ce compte rendu sera entériné.

L'entrepreneur sera engagé par les décisions prises et acceptées par lui lors des réunions de chantier.

10- SIGNALISATION DE CHANTIER

L'entrepreneur aura la charge de la signalisation en amont, en aval et au droit des emprises où la circulation est modifiée ou interrompue pour les besoins du chantier.



Cette signalisation verticale et horizontale prendra en compte la pré-signalisation du chantier, les incidences découlant du nouveau schéma de circulation ainsi que la protection de piétons. Cette signalisation, conforme aux règles du code de la route, sera soumise à l'agrément du Maître d'Ouvrage. L'entretien, la remise en état, le remplacement éventuel et l'optimisation en cours de travaux des dispositifs de signalisation du chantier restent à la charge de l'entrepreneur. Si la signalisation de chantier faisait défaut, celle-ci serait rétablie par le Maître d'Ouvrage aux frais de l'entrepreneur.

11- DOCUMENTS CONTRACTUELS

L'ensemble des Cahiers des Charges des Documents Technique Unifiés (D.T.U) publiés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment, sont imposés aux entrepreneurs comme documents contractuels et faisant partie intégrante du marché sans pour autant devoir y être joints.

12- NORMES

Tous les matériaux, produits ou composants de construction devront être conformes aux prescriptions des normes françaises en vigueur. Si des matériaux, produits ou composants de construction ne comportent pas les mentions apparentes de la norme de référence, l'entrepreneur ne pourra les utiliser que s'il a justifié de leur conformité aux prescriptions des normes.

II. DESCRIPTIF DES OUVRAGES

1. INSTALLATION DE CHANTIER

Installation de chantier comprenant :

- Transfert d'engins
- Protection et sécurité
- Signalisation
- Remise en état et nettoyage de chantier



2. MUR SUD-OUEST





Réfection mur de clôture coté Sud-Ouest à proximité de la RD 517 (repère A), comprenant :

- 2.1. Dépose du grillage existant
- 2.2. Purge de l'arase existante
- 2.3. Piquage de l'enduit existant
- 2.4. Dégarnissage des fentes, joints de maçonnerie
- 2.5. Renforcement de l'angle du mur par la pose d'agrafes ou autre méthode à l'appréciation de l'entreprise



- 2.6. Evacuation des déblais
- 2.7. Lavage du support au nettoyeur haute pression contrôlé
- 2.8. Création d'une couvertine débordante avec goutte d'eau
- 2.9. Dégrossissage au mortier de chaux prêt à l'emploi de type Weber Dress LG ou Lanko Parexal
- 2.10. Incorporation d'un grillage galvanisé maille 20*20 avec pointe galvanisée
- 2.11. Application d'une couche de dressage de type Weber cal PF ou Lanko Parexal
- 2.12. Application d'une couche de finition frottée. Enduit de type identique à la couche de dressage. Teinte à définir avec le Maître d'Ouvrage (similaire façade école).
- 2.13. Pose d'un grillage, comprenant :
 - 2.13.1. Poteaux de type Bekafix gris (RAL 7016 M) ou de qualité technique équivalente
 - 2.13.2. Panneaux gris (RAL 7016 M) hauteur 1,23 mètre de type Nylofor 3D pro ou de qualité technique identique

Localisation :

Face extérieure du mur
Face intérieure du mur



3. MUR SUD



Réfection mur de clôture côté Sud (repère B), comprenant :

- 3.1. Dépose du grillage existant
- 3.2. Piquage des parties friables
- 3.3. Dégarnissage des fentes, joints de maçonnerie
- 3.4. Evacuation des déblais
- 3.5. Lavage du support au nettoyeur haute pression contrôlé
- 3.6. Surélévation de 0,40 m sur une longueur de 5 m côté Est
- 3.7. Création d'une couvertine débordante avec goutte d'eau
- 3.8. Application d'une couche de dressage de type Weber cal PF ou Lanko Parexal
- 3.9. Application d'une couche de finition frottée. Enduit de type identique à la couche de dressage. Teinte à définir avec le Maître d'Ouvrage (similaire façade école).
- 3.10. Pose d'un grillage, comprenant :
 - 3.10.1. Poteaux de type Bekafix gris (RAL 7016 M) ou de qualité technique équivalente
 - 3.10.2. Panneaux gris (RAL 7016 M) hauteur 1,23 mètre de type Nylofor 3D pro ou de qualité technique identique

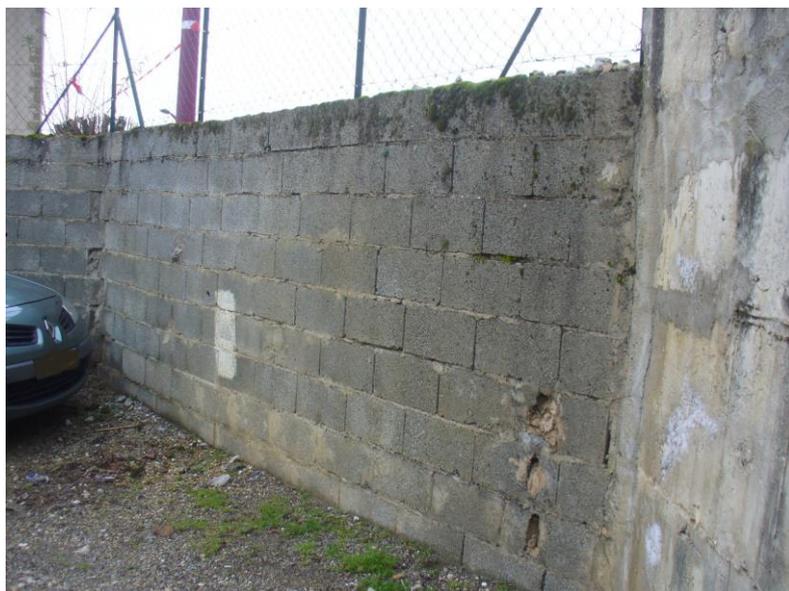
Localisation :

Face Nord du mur

Face Sud du mur



4. MUR OUEST ET NORD-OUEST PARKING RESIDENCE LE MAS-YON



Réfection mur de soutènement côté Ouest et Nord-Ouest parking Mas-Yon (repère C), comprenant :

- 4.1. Dépose du grillage existant
- 4.2. Purge du haut de mur
- 4.3. Dégarnissage des fentes, joints de maçonnerie
- 4.4. Evacuation des déblais
- 4.5. Lavage du support au nettoyeur haute pression contrôlé
- 4.6. Surélévation de 0,40 m sur l'ensemble de sa longueur
- 4.7. Création d'une couvertine débordante avec goutte d'eau
- 4.8. Application d'une couche de dressage de type Weber cal PF ou Lanko Parexal
- 4.9. Application d'une couche de finition frottée. Enduit de type identique à la couche de dressage. Teinte à définir avec le Maître d'Ouvrage (similaire façade école).
- 4.10. Pose d'un grillage, comprenant :



- 4.10.1. Poteaux de type Bekafix gris (RAL 7016 M) ou de qualité technique équivalente
- 4.10.2. Panneaux gris (RAL 7016 M) hauteur 1,23 mètre de type Nylofor 3D pro ou de qualité technique identique

Localisation :

Face Ouest du mur

Face Est du mur

5. MUR DROIT ENTREE ECOLE



Réfection mur (repère D), comprenant :

- 5.1. Dépose du grillage existant
- 5.2. Dégarnissage des fentes, joints de maçonnerie
- 5.3. Evacuation des déblais
- 5.4. Lavage du support au nettoyeur haute pression contrôlé
- 5.5. Création d'une couverture débordante avec goutte d'eau
- 5.6. Application d'une couche de dressage de type Weber cal PF ou Lanko Parexal
- 5.7. Application d'une couche de finition frottée. Enduit de type identique à la couche de dressage. Teinte à définir avec le Maître d'Ouvrage (similaire façade école).
- 5.8. Pose d'un grillage, comprenant :
 - 5.8.1. Poteaux de type Bekafix gris (RAL 7016 M) ou de qualité technique équivalente
 - 5.8.2. Panneaux gris (RAL 7016 M) hauteur 0,63 mètre de type Nylofor 3D pro ou de qualité technique identique

Localisation :

Face Ouest du mur

Face Est du mur



6. MUR TERRAIN DE SPORT



Réfection mur (repère E), comprenant :

- 6.1. Dépose du grillage existant
- 6.2. Dégarnissage des fentes, joints de maçonnerie
- 6.3. Evacuation des déblais
- 6.4. Lavage du support au nettoyeur haute pression contrôlé
- 6.5. Application d'une couche de dressage de type Weber cal PF ou Lanko Parexal
- 6.6. Application d'une couche de finition frottée. Enduit de type identique à la couche de dressage. Teinte à définir avec le Maître d'Ouvrage (similaire façade école).
- 6.7. Pose d'un grillage, comprenant :
 - 6.7.1. Poteaux de type Bekafix gris (RAL 7016 M) ou de qualité technique équivalente
 - 6.7.2. Panneaux gris (RAL 7016 M) hauteur 1,93 mètre de type Nylofor 3D pro ou de qualité technique identique

Localisation :

Face Nord du mur

Dessus de mur



7. MUR COTE EST



Réfection mur de clôture coté Est (repère F), comprenant :

- 7.1. Dépose du grillage existant
- 7.2. Purge de l'arase existante
- 7.3. Piquage de l'enduit existant
- 7.4. Dégarnissage des fentes, joints de maçonnerie
- 7.5. Evacuation des déblais
- 7.6. Lavage du support au nettoyeur haute pression contrôlé
- 7.7. Surélévation de 0,40 m sur l'ensemble de sa longueur
- 7.8. Création d'une couvertine débordante avec goutte d'eau
- 7.9. Application d'une couche de dressage de type Weber cal PF ou Lanko Parexal
- 7.10. Application d'une couche de finition frottée. Enduit de type identique à la couche de dressage. Teinte à définir avec le Maître d'Ouvrage (similaire façade école).
- 7.11. Pose d'un grillage, comprenant :
 - 7.11.1. Poteaux de type Bekafix gris (RAL 7016 M) ou de qualité technique équivalente
 - 7.11.2. Panneaux gris (RAL 7016 M) hauteur 1,93 mètre de type Nylofor 3D pro ou de qualité technique identique

Localisation :

Face Est du mur

Face Ouest du mur



8. OPTIONS : MUR PARKING RESIDENCE LE MAS-YON



Réfection face Sud mur de soutènement parking Mas-Yon, comprenant :

- 8.1. Dégarnissage des fentes, joints de maçonnerie
- 8.2. Evacuation des déblais
- 8.3. Lavage du support au nettoyeur haute pression contrôlé
- 8.4. Application d'une couche de dressage de type Weber cal PF ou Lanko Parexal
- 8.5. Application d'une couche de finition frottée. Enduit de type identique à la couche de dressage. Teinte à définir avec le Maitre d'Ouvrage (similaire façade école).

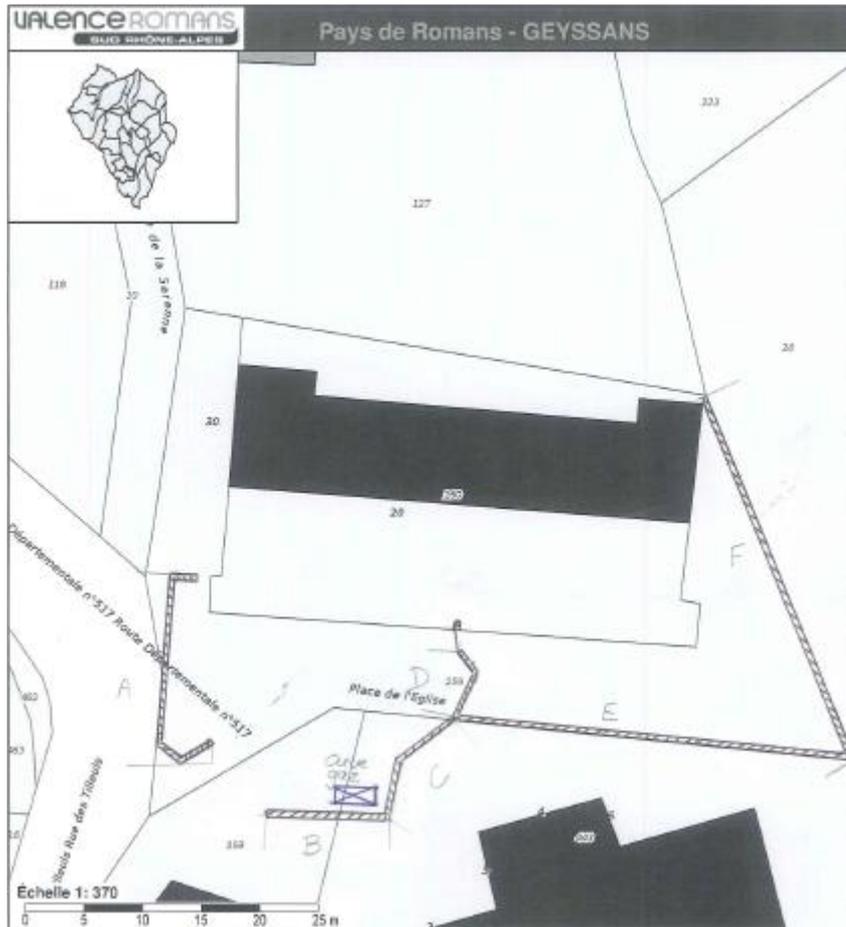
III. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Les éléments décrits ci-dessous ne sont que des informations complémentaires. L'entrepreneur doit prévoir, outre les travaux décrits au présent C.C.T.P, tous les travaux de sa profession nécessaires au parfait et complet achèvement du chantier.

- Prévoir un dispositif de sécurité approprié quant aux travaux effectués à proximité de la cuve de gaz enterrée.
- Ne pas bloquer l'accès à l'école pendant les travaux.



Annexe 1 :





D.P.G.F

Décomposition du Prix Global Forfaitaire

Cadre réponse formant décomposition prix global et forfaitaire de l'offre

	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T
Mur Sud-Ouest (repère A)				
Dépose grillage, purge arase	ens			
Piquage	m ²			
Dégarnissage	ens			
Renforcement angle	ens			
Evacuation des déblais	ens			
Lavage du support	m ²			
Couvertine débordante	ml			
Dégrossissage	m ²			
Grillage galvanisé	m ²			
Dressage	m ²			
Finition frottée	m ²			
Pose grillage	ml			
Mur Sud (repère B)				
Dépose grillage	ens			
Piquage	m ²			
Dégarnissage	ens			
Evacuation des déblais	ens			
Lavage du support	m ²			
Surélévation	ml	5		
Couvertine débordante	ml			
Dressage	m ²			
Finition frottée	m ²			
Pose grillage	ml			
Mur Ouest et Nord-Ouest parking Le Mas-Yon (repère C)				
Dépose grillage	ens			
Purge haut du mur	ens			
Dégarnissage	ens			
Evacuation des déblais	ens			
Lavage du support	m ²			
Surélévation	ml			



Couvertine débordante	ml			
Dressage	m ²			
Finition frottée	m ²			
Pose grillage	ml			
Mur droit entrée école (repère D)				
Dépose grillage	ens			
Dégarnissage	ens			
Evacuation des déblais	ens			
Lavage du support	m ²			
Couvertine débordante	ml			
Dressage	m ²			
Finition frottée	m ²			
Pose grillage	ml			
Mur terrain de sport (repère E)				
Dépose grillage	ens			
Dégarnissage	ens			
Evacuation des déblais	ens			
Lavage du support	m ²			
Dressage	m ²			
Finition frottée	m ²			
Pose grillage	ml			
Mur côté Est (repère F)				
Dépose grillage, purge arase	ens			
Piquage	m ²			
Dégarnissage	ens			
Evacuation des déblais	ens			
Lavage du support	m ²			
Surélévation	ml			
Couvertine débordante	ml			
Dressage	m ²			
Finition frottée	m ²			
Pose grillage	ml			
		Montant total H.T .€ :		
		TVA 20 % :		
		Total TTC € :		



MAIRIE DE GEYSSANS

280, Rue des Tilleuls 26750 GEYSSANS

Tél : 04 75 02 97 44 Fax : 04 75 48 13 46 Mail: geyssans@cc-pays-romans.fr

Option :

Mur parking résidence La Mas-Yon

Dégarnissage

Evacuation des déblais

Lavage du support

Dressage

Finition frottée

Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T
ens			
ens			
m ²			
m ²			
m ²			
Montant total H.T .€ :			
TVA 20 % :			
Total TTC € :			